

Syndicats de mineurs vent debout contre la fonte des budgets

L'ordre du jour de la réunion de l'Agence nationale de garantie des droits des mineurs devait traiter notamment de logement. Les syndicats de mineurs ont souhaité intervenir pour défendre le budget de l'action sanitaire et sociale.

Des délégués de l'intersyndicale des mineurs sont intervenus lors de la réunion des adhérents de l'Agence nationale de garantie des droits des mineurs (ANGDM). « Nous avons un problème de fond, et nous venons

rappeler notre mécontentement. Nous avons bénéficié d'engagements de l'État en matière d'acquis sociaux jusqu'au dernier ayant droit, mais c'est la première fois qu'on accuse une fin de non-recevoir à notre demande », observe Raphaël Margherita, de la CFTC, au nom de l'intersyndicale.

Principal point de contestation de l'intersyndicale CFDT, CGT, CFTC et FO : la baisse du budget 2019 de l'action sanitaire et sociale (ASS), « insuffisant pour assurer le versement des prestations. » La réduction du budget a un impact dans des domaines sensibles : la maladie (suppression des aides financières individuelles) et

de la vieillesse (fin de l'aide à l'entrée en Ehpad).

« Prestations sans cesse en baisse »

« Pourquoi décide-t-on de casser ces budgets ? Cela va bien plus loin que le seul fait de vouloir faire des économies. On a l'impression que les prestations baissent sans cesse. » Face à la députée de circonscription Hélène Zannier et le directeur général de l'ANGDM, Michel Pascal, Raphaël Margherita ajoute : « Nous, fédérations de mineurs, n'acceptons pas ce décapage. Jusqu'à présent, nous avons été suivis par l'ensemble des gouvernements en place, au-

« Les besoins évoluent »

« Les mineurs méritent mieux qu'une approche technocratique. Je partage vos préoccupations sur l'action sanitaire et sociale », a fait savoir Michel Pascal, directeur général de l'ANGDM. Les besoins évoluent et l'âge des mineurs augmente ». Il s'est engagé à faire remonter leur souhait concernant le maintien du budget 2019 « à la hauteur des besoins », proposant aux délégués de discuter dans une salle en fin de réunion. Hélène Zannier a tenu à

rappeler les bonnes relations entretenues avec l'ANGDM, et s'est engagée à son tour « à relayer le message (auprès du ministère de la Santé), je suis moi-même très attachée à la culture minière. » La parlementaire a précisé qu'elle évoquerait le sujet lors d'une prochaine réunion à Paris avec différents ministères et proposé aussi une rencontre dans la foulée. Ce que l'intersyndicale a refusé d'emblée, ces derniers souhaitant des réponses depuis des mois.



Les syndicats de mineurs ont exprimé leur colère face aux menaces financières qui pèsent sur l'action sanitaire et sociale de leur régime. Ils attendent des réponses. Photo Ph. Creux.

jour d'hui nous les mineurs sommes dénigrés, et on se demande ce que va devenir le régime minier. »

« Faites le nécessaire ! »

L'Action sanitaire et sociale a été transférée depuis avril 2012 à l'ANGDM « avec la volonté de l'État de sanctuariser ces mêmes droits », rappelle dans un tract distribué à tous par l'intersyndicale. « Hors, depuis 2012, le budget de l'ASS baisse de 5% par an, ce que nous pouvons comprendre. Mais en 2018, la baisse a été de 10 %, c'est inacceptable », ont poursuivi les délégués, rappelant que la moyenne d'âge des bénéficiaires était élevée (84 ans chez les fem-

mes et 80 ans pour les hommes, avec des besoins importants en matière de soin). « Faites le nécessaire pour compenser notre manque de financement, la corporation des mineurs mérite le respect. » Les délégués ont contesté le fait d'organiser des réunions publiques alors que des aides sont supprimées. Ils ont surtout prié élus et responsables « de tout faire pour que le budget 2019 soit respecté. » Gratuité des soins, offres de santé et action sociale de haut niveau constituent la force du régime spécial de sécurité sociale des fédérations nationales de mineurs.

Philippe CREUX